



TASTEVINAGE®

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 MARS 2023

### LES VINS LAURÉATS DE LA 111<sup>E</sup> ÉDITION DU TASTEVINAGE DÉVOILÉS AU CLOS DE VOUGEOT

Ce vendredi 24 mars 2023 s'est tenue la 111<sup>e</sup> édition du Tastevinage au Château du Clos de Vougeot. A cette occasion, 120 jurés dégustateurs, professionnels de la filière se sont réunis pour déguster pas moins de 385 vins de Bourgogne et sélectionner les vins les plus représentatifs de leurs appellations et de leurs millésimes. Sur l'ensemble de ces vins, 122 ont été sélectionnés pour recevoir le sceau du Tastevinage.

La 111<sup>e</sup> édition du Tastevinage s'est déroulée au Château du Clos de Vougeot ce vendredi 24 mars 2023, parrainée par Nicolas d'Estienne d'Orves, écrivain et journaliste français, auteur de « Eiffel ». Publié en février 2023 aux éditions Michel Lafont l'ouvrage fait sans conteste écho à l'exposition dédiée à l'ingénieur dijonnais Gustave Eiffel, « Eiffel, une enfance en Bourgogne » à retrouver jusqu'en décembre 2023 au Château du Clos de Vougeot.

#### LES RÉSULTATS DE LA 111<sup>E</sup> ÉDITION DU TASTEVINAGE

Vignerons, sommeliers, restaurateurs, négociants, acheteurs, journalistes et amateurs éclairés se sont retrouvés dans le Grand Cellier du Château du Clos de Vougeot, haut-lieu de la viticulture et du patrimoine bourguignon, pour déguster les **385 vins de Bourgogne** présentés lors de cette édition. Chaque vin est dégusté de façon anonyme dans le but de préserver l'impartialité des dégustateurs. Sur l'ensemble des vins présentés, **122** seulement reçoivent le sceau du Tastevinage, soit l'équivalent de **31,69% des vins présentés** au jury.

Au total, ont été récompensées **48 appellations régionales, 42 appellations villages et 32 appellations en premier cru et en grand cru**. Ce résultat sert la mission de la Confrérie des Chevaliers du Tastevin : faire découvrir et faire rayonner les grands vins de Bourgogne, quel que soit leur niveau d'appellation.

LES RÉSULTATS SONT CONSULTABLES EN LIGNE SUR LE SITE :

<https://tastevinage.fr/les-laureats-de-la-111e-edition/>

À venir : **LA 112<sup>E</sup> ÉDITION DU TASTEVINAGE LE VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2023**



TASTEVINAGE®

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 MARS 2023

### LE TASTEVINAGE : UN LABEL REPÈRE POUR LES CONSOMMATEURS

---

Créé en 1950 par la Confrérie des Chevaliers du Tastevin, le TASTEVINAGE est un label qui sélectionne les vins les plus représentatifs de la grande Bourgogne viticole, du Chablisien aux crus du Beaujolais.

Composé d'un jury d'experts de la filière vin (vignerons, négociants, courtiers, sommeliers, œnologues, distributeurs et journalistes), le TASTEVINAGE est le fruit d'un examen minutieux où chaque vin est dégusté de façon anonyme dans le but de préserver l'impartialité des jurés.

À l'issue de cette sélection, le sceau du TASTEVINAGE est décerné aux vins qui définissent au mieux le caractère de leur appellation et de leur millésime. Ce label permet également aux œnophiles et néophytes de se repérer parmi le très large choix de vins de Bourgogne proposé à la vente. Il apparaît ainsi comme un gage de qualité et de plaisir pour les consommateurs.

Selon une étude menée par l'Institut ViaVoice\*\*, 59% des consommateurs français sont très attentifs aux médailles reçues par un vin lors d'un concours. Celles-ci aident les acheteurs à s'orienter, une qualité non négligeable car 48% des Français sont des néophytes selon le Baromètre 2023 SOWINE/DYNATA.

Le sceau du Tastevinage, décerné depuis plus de 70 ans par la Confrérie des Chevaliers du Tastevin, participe ainsi à éclairer et faciliter le choix d'un vin par les amateurs soucieux de labellisation. Le macaron apposé sur les bouteilles permet d'identifier les lauréats du Tastevinage ; il indique notamment la date de ce dernier, le lot de la bouteille, la référence, l'appellation et le millésime du vin. Ainsi, les consommateurs pourront retrouver facilement les 122 vins récompensés au palmarès de la 111e édition du Tastevinage, le 24 mars 2023, comme ceux des précédentes éditions.

\*\*Étude Viavoice menée sur interviews effectuées en ligne du 28 janvier au 1er février 2022, auprès d'un échantillon de 1000 personnes, représentatif de la population habitant en France métropolitaine âgée de 18 ans et plus. Représentativité assurée par la méthode des quotas appliquée aux critères suivants : sexe, âge, profession, région et catégorie d'agglomération.

---